

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

---

Excusés : PAYELLE Julie CHARRON Xavier

### Garderie périscolaire

Prévu le 22 mars, le prochain temps fort aura pour thème « le jeu ». Mme Monique PAPIN, ludothécaire, animera les différents ateliers en collaboration avec des élèves de la Maison Familiales Rurales de Doué la Fontaine.

Le Conseil fixe le loyer pour l'année 2015-2016 à 2546 euros, montant révisé sur l'indice du coût de la construction.

### VOIRIE

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil décide que la voie publique créée lors de l'aménagement de la portion reliant la rue du Calvaire au Square des Jardins recevra la dénomination officielle suivante « Passage des Jardins ».

#### *Portion de chemin rural dit de la Croix Rouge*

Après avoir pris connaissance des diverses pièces du dossier d'enquête publique et des conclusions du commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable à l'aliénation, le conseil décide le déclassement le déclassement d'une portion du chemin rural dit de la Croix Rouge (parcelle E810 d'une surface de 491 m<sup>2</sup>. Il décide l'aliénation de cette parcelle à Mr Grégory DARET et Mme Séverine BIGOT, au prix de 1800 euros, les frais notariés restant à la charge des acquéreurs.

#### *Rue du Bocage*

Le coût de l'aménagement de la rue du Bocage est estimé à 58000 euros TTC. Le projet prévoit l'aménagement d'un trottoir d'une largeur 1.40 m, des places de stationnement supplémentaires, 3 passages piétons, interdiction au plus de 3.5 tonnes sauf engins agricoles, collecte des eaux pluviales de surface.

### PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil décide la création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Ce contrat sera d'une durée de 12 mois et la durée du travail est fixée 28h/semaine.

### RESTAURATION DE LA TOILE/RETABLE REPRESENTANT « St LAURENT »

Une demande de subvention au titre des objets et mobiliers protégés a été adressée au Conseil Général pour la restauration de la toile/retable « Saint Laurent ». Le coût estimatif des travaux s'élève à 5683.68 euros HT dont 50% pourrait être subventionné.

### AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Monsieur le maire présente le dossier «agenda d'accessibilité programmée» préparé par la société APAVE de Cholet qui a établi un diagnostic pour chaque bâtiment. La durée de l'agenda est prévue sur six ans, et le coût prévisionnel des travaux à réaliser est estimé à 52000 euros HT pour l'ensemble des

bâtiments diagnostiqués. Le conseil approuve le dossier qui sera transmis à la Direction Départementale des Territoires pour instruction.

#### DIVERS

Vie économique : Le garage « Plain'Auto » sera transféré ZA La Promenade dans l'ancien bâtiment THOMAS, et monsieur Quentin VALÉ s'installera en qualité de menuisier dans le bâtiment situé 71 rue du Commerce.

*Prochaines réunions : 24 mars 2016 et 26 avril 2016*